

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE***Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022, n° 88/2022, n°9/2023 et 36/2023 (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer avec l'Association de Sauvetage Secourisme des Antilles de Jonzac (ASSAJ), une convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors de la manifestation Les 12 heures de balades 2024. Le montant de cette prestation est de 750 €.

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer avec l'Association de Sauvetage Secourisme des Antilles de Jonzac (ASSAJ), une convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors manifestations La Coupe d'Europe des Montgolfières 2024, à St-Germain-de-Lusignan et à La Genétouze. Le montant de ces deux prestations est de 700 €.

Fait à Jonzac,

Le 04 AVR. 2024

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex